



CAMERA  
ARBITRALE  
DI MILANO



L'Institut Supérieur de Gestion et de Planification -ISGP-

Le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté, CRJFC

Le Centre de droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal

Le Centre de recherche sur le droit des investissements et des marchés internationaux

**ORGANISENT AVEC LE SOUTIEN DE**

La Fondation Hanns Seidel au Maghreb

La Chambre arbitrale internationale de Paris

La Chambre de Tunis pour l'Arbitrage C.T.A.

La Chambre arbitrale de Milan et ISPRAMED

L'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique -APAA-La Fondation

**Un Colloque International Journées méditerranéennes d'Alger:**

**11, 12 et 13 mars 2019**

Lieu : **Messaoud (ex-Lido) Bordj-El-Kiffan-Alger**

**Arbitrage, médiation et amélioration du climat des affaires : regards croisés Europe, MENA, Afrique**

Sous la direction scientifique de **Filali OSMAN & Mohammed LALLEM.**

## Résumé

L'Algérie compte aujourd'hui parmi les pays de la zone MENA ayant introduit la médiation judiciaire dans son droit au travers de la loi du 25 février 2008 portant code de procédure civile et administrative (Journal officiel n° 23, 2008 introduisant le Livre V consacré aux modes alternatifs de règlements des litiges. Le nouveau code prévoit 3 modes alternatifs de leur règlement : la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Certes, la conciliation était consacrée dans l'ancien code de procédure civile mais sa pratique avait donné des résultats décevants. Aussi, c'est surtout la médiation et l'arbitrage, légalement ouverts aux personnes morales de droit public qui constituent la principale innovation législative. Leur objectif est d'attirer les investissements directs étrangers par l'amélioration du climat des affaires, soutenue par une justice commerciale accessible à tous les opérateurs économiques. Certes, l'arbitrage était permis sauf exception. Le code de 2008 a élargi cette possibilité dans les relations économiques internationales et en matière de marchés publics (art. 1006 al. 3). Ce droit de l'arbitrage s'inspire de la loi-type de la CNUDCI de 1985 sur l'arbitrage commercial international, du droit suisse (code de l'arbitrage) et droit français (code de procédure civile). La médiation judiciaire, seconde innovation reprend les grandes lignes de la directive européenne du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale et la loi-type de la CNUDCI de 2002 sur la conciliation commerciale internationale. Par l'introduction législative de la médiation et de l'arbitrage, l'État algérien entendait manifester clairement son adhésion aux normes et standards largement admis dans la zone méditerranéenne et MENA en matière de MARD. L'objectif était d'apporter des garanties supplémentaires pour les opérateurs économiques et, tout particulièrement internationaux. Bref, le résultat visé était l'amélioration du climat des affaires mesurée au travers des classements réalisés par la banque Mondiale au travers des Rapports Doing Business (125<sup>ème</sup> en 2008 et 166<sup>ème</sup>/190 en 2018). Cependant, des textes législatifs seuls ne suffisent pas s'ils ne s'accompagnent pas d'une réforme profonde du cadre institutionnel des modes de règlement des différends commerciaux susceptible également d'interférer dans une procédure de médiation ou d'arbitrage. C'est précisément l'objet du programme d'appui (de l'Union européenne) à la mise en œuvre de l'Accord d'association -P3A- qui vise ces objectifs intégrant un objectif de convergence réglementaire dans le but d'une plus grande intégration économique et juridique de l'économie algérienne, et ce, en vue d'améliorer le climat des affaires. Les institutions d'arbitrage et de médiation en Algérie, existant ou à créer sont donc toutes appelées à se mettre à niveau et adapter leurs situations de droit et de fait aux normes internationales de création et fonctionnement des institutions de médiation et d'arbitrage. L'amélioration du climat des affaires en dépend indubitablement. L'organisation de ce colloque en Algérie vise à promouvoir en Algérie les MARD comme instruments d'amélioration du climat des affaires par :

1-La diffusion et le renforcement de la culture de la médiation et de l'arbitrage en général, aussi bien commercial que d'investissement, et de la médiation conventionnelle ou judiciaire, et l'arbitrage institutionnel en particulier dans l'espace Mena et en Algérie ;

2-La Création de conditions matérielles et juridiques pour qu'Alger devienne une place de la médiation et de l'arbitrage commercial et d'investissement, choisie de préférence par les acteurs économiques, algériens et étrangers, œuvrant en Algérie ;

3-L'élaboration de règlements de médiation et d'arbitrages servant de modèles pour les institutions œuvrant en Algérie ;

4-L'Appui au développement de contrats-types par secteur d'activité et fédération professionnelle incitant le recours à la médiation et l'arbitrage.

Ce colloque est ouvert à tous les praticiens et académiques œuvrant en ce domaine.

## Programme

### Matinée lundi 11 mars 2019

08h30 : Accueil des participants

09h00 : Propos de bienvenue des organisateurs

- M. M'hamed RAKED, Directeur de l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification -ISGP-, Alger.
- Dr. Said AIDailami. Délégué Régional Tunisie-Algérie-Libye de la Fondation Hanns Seidel au Maghreb.
- Pr. Filali OSMAN, Professeur, Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI. Co-directeur scientifique.
- Me Mohamed CHEMLOUL, Président du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie.
- Mme Irina GUERIF, Secrétaire général de la Chambre arbitrale internationale de Paris.
- M. Ismail SELIM, Directeur du Centre régional d'arbitrage commercial international du Caire -CRCICA-.
- M. Gaston KENFACK DOUAJNI, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique -APAA-.

### Durée des communications 15 minutes maximum **Première** Séance : Les modes alternatifs de règlement des différends, définition, objectifs économiques et prévention et gestion des risques

Présidée par M. Ahmed RAHMANI, Professeur de droit -ISGP-

**08h30 : Accueil des participants**

1. **09h00 : Rapport introductif sur les notions de conciliation, médiation et d'arbitrage** : M. Eric LOQUIN : Professeur émérite à la faculté de droit de Dijon. (Université de Bourgogne), Doyen honoraire, CREDIMI.
2. **09h15 : Rapport introductif sur la réception de la conciliation, médiation et de l'arbitrage en droit algérien** : M. Ali BENCHENEB : Professeur émérite à la faculté de droit de Dijon (Université de Bourgogne), Ancien Recteur, CREDIMI.
3. **9h30 : OHADA et amélioration du climat des affaires en Afrique : quel impact de l'acte uniforme sur l'arbitrage et de l'acte uniforme sur la médiation ?** M. Gaston KENFACK DOUAJNI, Magistrat, Président de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission des Nations Unies pour le droit du commerce international. Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique -APAA-. Ancien Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAI et du CRCICA.
4. **9h45 : Médiation, arbitrage et facteur TEMPS** : M. Vincent EGEEA, Professeur à l'Université Aix Marseille.
5. **10h00 : Efforts contemporains pour réduire les risques de litige** : M. Henry LESGUILLONS, Professeur émérite. Rédacteur en Chef de la Revue de droit des affaires internationales/International Business Law Journal.
6. **10h15 : La transaction internationale et le facteur TEMPS** : Mme Djamila LARABI, Docteure en droit. Attachée temporaire d'enseignement et de recherche en droit privé à l'Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225.

**10h15-10h30 : Pause-café**

Présidée par Mme Irina GUERIF, Secrétaire général de la Chambre arbitrale internationale de Paris

7. **10h30 : La diffusion de règles communes en matière de médiation et d'arbitrage comme moyen de promouvoir les MARD et le climat des affaires** : Mme Chiara GIOVANNUCCI ORLANDI, Professeur de droit à l'Université Alma Mater Studiorum – Université de Bologne, Consultant de l'Institut pour la promotion de l'arbitrage et de la médiation en Méditerranée (ISPRAMED), Ancienne Membre du Conseil arbitral de la Chambre d'arbitrage nationale et internationale de Milan.

8. **10H45 : La médiation et/ou l'arbitrage dans les différends d'investissement : de la cohabitation à la concurrence.** M. Sébastien MANCIAUX, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne, CREDIMI. Directeur du master juriste en affaires internationales.

**11h00 à 12h00 : Débat avec la salle**

**12h à 14h00 : Déjeuner**

## Lundi 11 mars après-midi

**Deuxième séance : Efficacité économique et juridique, sécurité juridique et harmonisation**

**14h00 à 17h30**

Présidée par le Pr. Najet BRAHMI ZOUAOUI, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis, Avocate, Présidente de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage

9. **14h00 : Médiation et arbitrage : quelle sécurité juridique ?** M. El Hadi DJOUMAGH, Directeur d'une entreprise publique (Rail Logistic).
10. **14h15 : Médiation et arbitrage : quelle efficacité économique ?** M. Walid BEN HAMIDA, Maître de conférences à l'Université d'Evry et à Sciences Po, Paris.
11. **14h30 : Médiation et arbitrage : quelle efficacité juridique ?** M. Cyril NOURISSAT, Professeur à l'université Jean-Moulin, Lyon 3. Ancien Recteur.
12. **14h45 : La diffusion de règles communes en matière de médiation et d'arbitrage dans le droit OHADA :** M. Oumar BAH, Docteur en droit. Université de Franche Comté, CRJFC, EA 3225.
13. **15h00 : Médiation et code des marchés publics :** M. Mohammed LALLEM, Juriste. Chargé de mission -ISGP-, Alger.
14. **15h15 : Arbitrage et contrats publics,** M. Mostefa TRARI TANI, Professeur à l'Université d'Oran 2 - Mohamed Ben Ahmed.

**15h30 à 16h00 : Débats**

**16h00-16h15 : Pause-café**

**Troisième Séance :**

**16h15 - 17h30 : Usagers et acteurs juridiques et économiques de la médiation et de l'arbitrage et expérience des institutions de médiation et d'arbitrage en Algérie**

Co-Animée par M. Rabah LOUAHCHI, Expert-Comptable, Chef d'entreprise. Doctorant à l'ISGP

**Discutants :**

**\*Représentant d'entreprises privées.**

**\*Représentant d'entreprises publiques :** M. El Hadi DJOUMAGH, Directeur d'une entreprise publique (Rail Logistic) -contribution à la sécurité juridique-. Doctorant à l'ISGP.

**\*Représentant d'entreprises privées :** M. Redouane BELMOULOUDI, Directeur Général RIKOMED.

**\*Avocats dans le domaine de l'arbitrage et médiation et juristes d'entreprises :** (Me Nasreddine LEZZAR, Avocat au Barreau d'Alger ; Me Farid BEN BELKACEM, Membre du Centre de conciliation, de médiation et d'arbitrage d'Alger (CCMAA), Avocat au Barreau d'Alger).

**17h30 à 18h00 : Débat avec la salle 18h00**

**18h00 : Fin de la première journée**

# Mardi 12 mars 2019 : Matinée

## Quatrième Séance :

### 9h00 – 10h30 : Efficacité des sentences arbitrales et accords amiables, protection des intérêts étatiques

Présidée par Me Mohamed CHEMLOUL

15. **9h00 : La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales en matière d'arbitrage commercial : quelle efficacité ?** M. Ahmet Cemil YILDIRIM, Professeur des facultés de droit. Ancien professeur à la faculté de droit à Istanbul.
16. **9h15 : La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales en matière d'arbitrage d'investissement :** M. Yves NOUVEL, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas.
17. **9h30 : La reconnaissance et l'exécution des accords amiables :** M. Thomas CLAY, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris 1), associé gérant de Clay Arbitration
18. **9h45 : La protection des intérêts étatiques en matière de médiation et d'arbitrage :** M. Mohamed Mahmoud MOHAMED SALAH, Professeur à l'Université de Nouakchott. Avocat à la Cour.

10h00-10h15 : Débat

10h15-10h30 : Pause-café

## Cinquième Séance : 10h30 à 13h00

### Expérience des institutions de médiation et d'arbitrage en Méditerranée, Europe et Afrique , Synthèse

10 Minutes par institution

Présidée par le Pr Yves Nouvel

- I. **Les tendances en matière de règlement des différends investisseur-Etat dans la région méditerranéenne et en Algérie.** Marie-Estelle REY. Conseillère principale. Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité. Division du Moyen-Orient et de l'Afrique. Relations mondiales.

II. **L'impact des modèles législatifs de la CNUDCI en matière d'arbitrage et de médiation ?** Mme Judith KNEPPER, juriste au sein de la division du commerce international du bureau des affaires de la CNUDCI.

- III. **Expérience du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie :** Me Mohamed CHEMLOUL, Président du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie.
- IV. **Expérience de la Chambre arbitrale internationale de Paris : Quelle contribution du contrat type et autres guidances contractuelles à la promotion de la médiation et de l'arbitrage :** Mme Irina GUERIF, Secrétaire général de la Chambre arbitrale internationale de Paris.
- V. **Expérience de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage :** Mme. Najet BRAHMI ZOUAOUI, Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis. Avocate. Présidente de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage.
- VI. **Expérience du Centre International d'arbitrage du Caire :** M. Ismail SELIM, Directeur du Centre régional du CAIRE Directeur du CRCICA (Egypte).
- VII. **Expérience du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CMAP-,** M. Denis MOURALIS, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Centre de droit économique) et conseiller du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP).
- VIII. **Expérience de la Chambre arbitrale nationale et internationale de Milan :** Mme Chiara GIOVANNUCCI ORLANDI, Professeur de droit à l'Université Alma Mater Studiorum – Université de Bologne, Consultant de l'Institut pour la promotion de l'arbitrage et de la médiation en Méditerranée (ISPRAMED), Ancienne Membre du Conseil arbitral de la Chambre d'arbitrage nationale et internationale de Milan.

11h50 à 12h30 : Débat avec la salle

19. **12h30 : Rapport de synthèse, MARD dans l'espace MENA et OHADA et amélioration du climat des affaires,** M. Filali OSMAN, Professeur, Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI. Ancien Conseiller de Gouvernement.

**12h50 : Clôture du colloque par M. M'hamed RAKED, Directeur de l'ISGP, Alger**

**Mardi 12 mars 2019 après-midi (14h30 à 17h30) et mercredi  
13 mars matin (9h00 à 12h30)**

**Sixième Séance : 4 Ateliers thématiques**

**4 ateliers co-animés chacun par des experts (25 participants maximum  
par atelier)**

- 1. Atelier 1 : La médiation commerciale : mardi 12 mars de 15h00 à 18h00 et mercredi 13 mars de 9h à 12h00 (Me Véronique ABROUK, Me Laurence BARADAT, Pr. Chiara GIOVANUCCI ORLANDI).**
- 2. Atelier 2 : L'arbitrage commercial international : mercredi 13 mars de 9h00 à 12h00 (Ali Bencheneb, Dr. Ismael Selim –CRCICA- et Mme Irina Guérif -CAIP-).**
- 3. Atelier 3 : L'arbitrage d'investissement : mercredi 13 mars de 9h00 à 12h00 (Me Mohammed Chemloul, Pr. Sébastien Manciaux, Pr. Najet Brahmi Zouaoui, Dr. Judith Knieper, Walid Benhamida).**
- 4. Atelier 4 PPP et MARD : mardi 12 mars de 15h00 à 18h00 et mercredi 13 mars de 9h00 à 12h00 (MM. Filali OSMAN et Mohammed LALLEM).**

**Comité d'organisation :**

- M. M'hamed RAKED, Directeur de l'ISGP.
- M. Mohamed LALLEM, Chargé de mission, ISGP, Alger.
- M. Filali OSMAN, Professeur, Université de Franche-Comté, CRJFC, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI.
- M. Rabah LOUAHCHI, Expert-Comptable, Chef d'entreprise. Doctorant à l'ISGP.
- M. Rachid GRIM, Directeur du Pôle gouvernance publique de l'ISGP

**Les intervenants (par ordre alphabétique) :**

- ABROUK (Véronique) Docteur en droit privé. Avocat au Barreau d'Aix en Provence.
- BAH (Oumar). Docteur en droit. Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225.
- BARADAT (Laurence). Avocate au Barreau d'Aix en Provence et médiatrice auprès de l'Institut des Hautes en Médiation et en Négociation :
- BEN BELKACEM (Me Farid), membre du Centre de conciliation, de médiation et d'arbitrage d'Alger (CCMAA), Avocat au Barreau d'Alger.
- BENCHENEB (Ali), Professeur émérite à la faculté de droit de Dijon. Ancien Recteur, CREDIMI.
- BEN HAMIDA (Walid), Maître de conférences à l'Université d'Evry et à Sciences Po, Paris.
- BRAHMI ZOUAOU (Najet), Professeur à la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis. Avocat. Présidente de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage.
- CHEMLOUL (Mohamed), Président du centre de Conciliation, de Médiation et d'arbitrage d'Alger de la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie.
- CLAY (Thomas), Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université Paris1), associé-gérant de Clay Arbitration
- DJOUMAGH (El Hadi), Directeur d'une entreprise publique (Rail Logistic).
- EGEA (Yves), Professeur à l'Université Aix Marseille.
- GIOVANUCCI ORLANDI (Chiara), Professeur de droit à l'Université Alma Mater Studiorum – Université de Bologne, Consultant de l'Institut pour la promotion de l'arbitrage et de la médiation en Méditerranée (ISPRAMED), Ancienne Membre du Conseil arbitral de la Chambre d'arbitrage nationale et internationale de Milan.
- GUERIF (Irina), Secrétaire générale de la Chambre arbitrale internationale de Paris.
- KENFACK DOUAJANI (Gaston), Magistrat, Président de la 49<sup>ème</sup> session de la CNUDCI. Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique -APAA-..
- KNIAPPER (Judith). Juriste au sein de la division du commerce international du bureau des affaires de la CNUDCI
- LALLEM (Mohammed), Juriste. Directeur du Département Gouvernance Publique à l'Institut Supérieur de Gestion et de Planification - (ISGP)-, Alger.
- LARABI (Djamila), Docteur en droit. Attachée temporaire d'enseignement et de recherche en droit privé à l'Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225.
- LESGUILLONS (Henry), Professeur émérite. Rédacteur en Chef de la Revue de droit des affaires internationales/International Business Law Journal.
- LEZZAR (Nasreddine), Avocat au Barreau d'Alger.
- LOQUIN (Eric), Professeur émérite à la faculté de droit de Dijon. Université de Bourgogne (CREDIMI, Doyen honoraire.
- LOUAHCHI (Rabah), Chef d'entreprise.
- MANCIAUX (Sébastien), Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne, CREDIMI. Directeur du master juriste en affaires internationales.
- TRARI TANI (Mostefa), Professeur à l'Université d'Oran 2 - Mohamed Ben Ahmed.), Professeur à l'Université d'Oran 2 - Mohamed Ben Ahmed.
- MOURALIS (Denis), Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (Centre de droit économique) et conseiller du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP).
- NOURISSAT (Cyril), Professeur à l'Université Jean-Moulin, Lyon 3. Ancien Recteur.
- NOUVEL (Yves), Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas.
- OSMAN (Filali), Professeur, Université de Franche-Comté, CRJFC, EA 3225, Chercheur associé au CDACI et au CREDIMI. Ancien Conseiller de Gouvernement.
- RAHMANI (Ahmed) Docteur en droit, enseignant à l'Institut supérieur de gestion et de planification. Consultant.
- REY (Marie-Estelle.) Conseillère principale. Programme MENA-OCDE pour la Compétitivité. Division du Moyen-Orient et de l'Afrique. Relations mondiales.
- SELIM (Ismail), Directeur du CRCICA (Egypte).
- YILDIRIM (Ahmet Cemil) Ancien Professeur, à l'Université Altınbaş Istanbul.



Lieu :

**Rue Hadj Messaoud Nourreddine (ex-Lido) Bordj-El-Kiffan-Alger**  
Tel : (+213 21) 20.42.28 - 20.58.95 - 20.58.81 Fax : (+213 21) 20.33.47 - 20.32.70 - 20.14.43 -  
20.38.08 - 21.59.52 E-mail : [osmanfilali@yahoo.fr](mailto:osmanfilali@yahoo.fr)/ [isgp2@isgp.dz](mailto:isgp2@isgp.dz)



Inscription :

Public : entrée gratuite ou payante sous condition d'inscription obligatoire

Sont exonérés des frais d'inscription : étudiants et enseignants de l'ISGP ainsi que les invités du directeur de l'ISGP.

L'Accès autorisé pour le seul public inscrit ouvre droit à la participation à la journée ainsi qu'aux pauses-café.

Droits d'inscription : 1000 DA (étudiants, enseignants autres que ceux de l'ISGP) et 10 000 DA pour les autres participants (avec un supplément de 5000 DA pour la participation aux ateliers), à régler sur place en espèces ou en chèque libellé à l'ordre de « Institut Supérieur de Gestion et de Planification –ISGP »

**Contacts :**

Tél/fax : 021.20.35.81

Pr. Filali OSMAN : [osmanfilali@yahoo.fr](mailto:osmanfilali@yahoo.fr) Tél. +33664628469

M. Mohammed LALLEM : [mlallem2ab@gmail.com](mailto:mlallem2ab@gmail.com) Tél. +213 668.70.22.17

M. Rachid GRIM : [rachid.grim@gmail.com](mailto:rachid.grim@gmail.com) Tél. +213 660 200 604

**(sous direction ou codirection Filali OSMAN)**

1/ 2018 (27 avril), Tunis : « L'arbitrage institutionnel : regards croisés Europe, Afrique, Mena (s. la direc Filali OSMAN, Najet BRAHMI-ZOUAOUI).

(Rapport de synthèse : « Etat de lieux et légistique », Revue de droit des affaires internationales/International Business Law Journal, N°3, 2018, pp. 409-419. Publication français-anglais

2/ 2017(11-12 Mai), Montréal : « Soft law et droit du commerce international. Contribution à l'étude du renouvellement des sources du droit du commerce international (s. la direc Filali OSMAN, Marie-Claude RIGAUD et Hervé PRINCE). (publié chez LexisNexis France et Canada en juin 2018, 337 pages).

Organisé en partenariat avec l'Université de Montréal (Centre de droit des affaires et du commerce international, CDACI), l'Université de Franche-Comté (Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté, CRJFC) et l'Université de McGill

3/ 2016(17 Novembre), Besançon : Droit français des contrats et arbitrage commercial international : De la concurrence à la cohabitation de la Civil Law et de la Common Law Civil Law/ French Contract Law and International Commercial Arbitration : Civil Law and Common Law: From Competition to Cohabitation (s. direction Filali OSMAN), Revue de droit des affaires internationales/International Business Law Journal, N°6, 2017, pp.501-676. Publication français-anglais

4/ 2016 (8-9 avril) Istanbul : « Où va l'arbitrage international (s. la direction de Filali OSMAN et C. YILDIRIM), LexisNexis, avril 2017 (voir 600 pages.

5/ 2015 (12-13), Besançon : « Vers une lex mediterranea des investissements (s. la direction de Filali OSMAN), Bruylant janvier 2016, 380 pages.

6/ 2014 (11-12avril) Tunis : « Vers une lex mediterranea de l'arbitrage. Pour un cadre commun de référence » (s. la direction de Filali OSMAN et L. CHEDLY), Bruylant mars 2015, 558 pages.

7/ 2012 (5-6 avril) Besançon : « La médiation en matière civile et commerciale : un nouveau champ d'exploration pour les modes alternatifs de règlement des différends en Méditerranée », (s. la direction de Filali OSMAN), Bruylant, décembre 2012, 400 pages.

8/ Novembre 2010 Bourg en Bresse : «Vers une lex mercatoria mediterranea ». Co-organisé par l'Université de Franche-Comté, Université Lyon3, Sciences Po Lyon, Université d'Oran –Algérie-, et Settat –Maroc-. Publi. février 2012, (s. la direction de Filali OSMAN), Bruylant, 400 page.